

# Collectif pour la future Maison de Quartier du Nord, Rencontre avec les services de la Ville et Métaphormose Compte rendu de la séance du 11/08

Jeudi 11 aout 2016 à 18h30 à la Cabane des Bossons.

Ont participé à la séance :

- Jean-Daniel Cruchaud, Sylvianne Henriot, Laëtitia Terrier, ainsi que Philippe Solms et Anick Courtois pour l'Association écoquartier.

Etaient présents pour la Ville de Lausanne :

- Estelle Papaux (Secrétaire Générale du service jeunesse enfance et quartiers – dicastère de M. Payot).
- Yves Lachavanne (service parcs et domaines – dicastère de Mme Litzistorf)
- Joanna Fowler (Cheffe du service d'architecture – dicastère de Mme Litzistorf )
- Patrick Minet et Laurent Louis (de la cellule Métamorphose – dicastère de M. Junod).

Le collectif propose de dérouler l'ordre du jour pour répondre aux différentes questions qui se sont posées lors de ses précédentes réunions

## a) Surfaces pressenties

Le collectif précise que cette question s'est posée afin que les habitants puissent se projeter sur ce qu'il reste comme surface après soustraction des surfaces liées aux impondérables.

Le document fourni en amont par Louis Laurent (*cf. à la fin de ce document*) mentionne qu'il y aura 300 m<sup>2</sup> liés à l'accueil repas pour les besoins du SAJE (en partie mutualisables) et 285 m<sup>2</sup> pour l'aula (la surface des loges n'étant pas comprise).

Concernant l'emprise au sol, la Ville précise que celle-ci doit être de 600 m<sup>2</sup> environ pour une hauteur maximale de 12 m.

Mise à disposition des salles de gym des futures infrastructures scolaires du quartier : oui, en dehors des heures scolaires (comme c'est déjà le cas pour les salles existantes).

## b) Déroulement du projet de la construction de la future MQ

Suite à la 1<sup>ère</sup> question posée, la cellule Métamorphose distribue un schéma (*Cf schéma repris à la fin de ce document*) détaillant les différentes étapes de la construction de la future Maison de Quartier Nord afin que le collectif se rende compte qu'à ce stade, il est important de se focaliser sur la programmation des activités. Il s'agit de s'attacher à préciser ce que l'on souhaite faire comme activités au sein de cette future MQ, afin de nourrir les services de la Ville pour rédiger le cahier des charges du concours.

Il reviendra ensuite aux services de la Ville et aux maitres d'œuvre retenus de traduire techniquement les besoins d'infrastructures pour pouvoir pratiquer ces activités.

Philippe Solms insiste sur le point suivant :

- Selon ce que définit le préavis N° 2007/19, il est essentiel de viser une « participation authentique ». Dans cette perspective, la démarche ne doit en aucun cas se limiter à collecter simplement une série de désirs épars, qui constituerait un inventaire à la Prévert sans plus-value significative pour l'établissement du cahier-des-charges du mandat d'études

parallèles. Le 25 septembre, l'objectif est donc d'accompagner le public dans une réflexion aussi approfondie que possible.

Les représentants de la cellule métamorphose soulignent néanmoins qu'il s'agit par exemple de préciser

- Quelles activités nous souhaitons, avec quels besoins spécifiques afin que les architectes prennent conscience de ce qu'il faudra ranger. Mais le collectif ne doit pas préciser comment il faudra ranger.
- Quel pourrait être l'usage complémentaire du réfectoire sachant qu'il sera utilisé 3h30 par jour / 5 fois par semaine et par quelle population ?

Joanna Fowler précise également que le Collectif interviendra tout au long du déroulement du projet de la Maison de Quartier, notamment lors de « dialogues intermédiaires » réunissant les experts techniques, le jury, le collectif, etc... pour améliorer et affiner le cahier des charges, le travail des concurrents, etc. Estelle Papaux indique par ailleurs que 1 à 2 représentants du collectif seront intégrés au jury.

### **c) Le futur réfectoire / La cuisine**

Mme Papaux rappelle qu'il n'y aura pas de cuisine à proprement parler pour le réfectoire (pas assez rentable au regard du nombre de repas). Il s'agira d'une armoire permettant de réchauffer les repas uniquement). Cependant si la journée du 25/09 fait remonter le besoin d'une cuisine pour des événements familiaux, des cours de cuisines (à quelle fréquence, quel horaire, pour combien de personnes environ...) il sera tout à fait possible de prévoir une cuisine (par exemple semi-professionnelle) dans la future MQ. A ce stade, Mme Papaux rappelle qu'il ne faut rien exclure. Mais par contre, il semble important de croiser avec les équipements prévus par les coopératives d'habitants pour éviter les doublons mais jouer plutôt sur les complémentarités (avec par exemple le café solidaire de la Meute, la salle de spectacle du Bled...).

Le collectif rappelle que le lundi 29 août (à 19h) aura lieu une rencontre-échange entre le collectif et les coopératives d'habitants de la PECHE.

Concernant les équipements, il sera tout à fait possible de prévoir des tables pliantes si d'autres activités sont prévues dans le réfectoire. Mais là encore c'est la programmation des activités qui permettra à la Ville de prévoir les équipements les plus appropriés pour proposer les activités désirées par les habitants.

Patrick Minet informe le collectif que la localisation des investisseurs à ce jour n'est pas figée. Il n'est donc pas du tout certain que les restaurants, et autres cafétérias prévus par les investisseurs soient à proximité immédiate de la future MQ.

### **d) La cabane des Bossons**

Estelle Papaux précise qu'à ce jour aucun usage particulier n'a été arrêté pour l'usage futur de la Cabane des Bossons. Si aucun usage particulier ne semble nécessaire, la Cabane pourra être utilisée comme halte de jeux, garderie ou pour des classes enfantines. En revanche, si un besoin précis émerge suite à la consultation des habitants, la Cabane pourra être utilisée pour un équipement culturel, associatif, ...

Cependant, aucun personnel d'animations supplémentaire n'est prévu si on conserve la Cabane dans le cadre de la Maison de Quartier.

## e) La Maison du Gendarme

Estelle Papaux rappelle qu'aujourd'hui aucune décision n'a été prise spécifiquement pour le devenir de la Maison du Gendarme.

Joanna Fowler relève l'absence d'intérêt architectural du bâtiment et la volonté de libérer de l'espace au profit du parc.

Patrick Minet indique enfin que le coût de rénovation et d'usage apparaît a priori comme trop élevé pour justifier un maintien. D'autre part, les pièces ayant de 15 à 20 m<sup>2</sup>, elles ne se prêteraient pas facilement à tout usage.

Sylvianne Henriot remarque toutefois que des pièces même petites pourraient parfaitement se prêter à certains types de besoins. Philippe Solms rappelle que, pour une série d'édicules a priori non réutilisables, la Ville avait toutefois lancé un appel à projets.

## f) Œuvre artistique

Joanna Fowler se renseigne suite à cette réunion sur la possibilité d'intégrer l'œuvre artistique à la démarche participative. En effet, le concours pour cette œuvre appartient au fonds des arts plastiques de la ville de Lausanne.

Le collectif donne en exemple la création participative d'un « totem », initiée dans le cadre du développement du quartier des Vergers à Meyrin. Cette œuvre constituant à la fois un vecteur de lien social, ainsi qu'un élément d'ancrage identitaire important.

## g) Parc et accès extérieurs

Joanna Fowler précise que le concours d'architecture sera commun pour la MQ et le parc.

**Note pour le collectif / Groupe « communication »:** le flyer réalisé pour la journée du 25/09 devra préciser que les habitants seront amenés à exprimer leurs souhaits d'activités pour la MQ ET pour le parc.

Yves Lachavanne rappelle un certain nombre d'éléments importants :

- la dimension du parc représentera 1/3 de la plaine du parc de Milan, soit 16000 m<sup>2</sup> (y compris l'emprise de la MQ).
- Les activités exprimées par les habitants pour le parc pourront être envisagées dans l'immédiat ou dans un temps ultérieur soit dans le parc lui même, ou bien encore dans les rues et voies adjacentes, voire même des futurs espaces non-pensés à ce jour notamment dans les PPA 2 et 3. Toutes les idées sont donc bonnes à prendre à nouveau ici, sans rien exclure.

- La notion « d'espaces verts/extérieurs » dans le futur quartier des Plaines du Loup regroupe :
  - o Le parc : le cœur du quartier, le poumon vert.
  - o Les rues transversales qui seront paysagées pour accueillir certains équipements (comme les places de jeux)
  - o Les cœurs d'îlots avec des espaces verts
  - o Avenue des Plaines du Loup / Chemin des Bossons qui seront arborisés
- Le plan directeur localisé précise que le parc sera un espace différencié, multi-usages et devant constituer un élément d'identification pour le futur quartier. Il devra être un espace de délasserment, de jeu et de liaison biologique avec le petit parc du bois Gentils.
- Le PPA 1 précise pour les points suivants
  - o le parc doit comporter au minimum 80 arbres (en préservant autant que possible les zones boisées existantes et/ou en les confortant)
  - o 20% de la surface doit avoir un caractère écologique : cordon arbustif, biotop...
  - o un cheminement au sein du quartier est autorisé
  - o une connexion nord-sud est autorisée
  - o une autorisation a été donnée pour réaliser des aires de jeux (dans le parc et/ou dans les rues et voies adjacentes au parc)
  - o une autorisation a été donnée pour la réalisation de la future MQ
  - o une rétention d'eau (étang ?) pourra être prévue.

En matière de préverdissement/pré-paysagement, la concentration des travaux ne permettra a priori aucune opération de cette nature.

Les questions éventuelles à poser aux habitants pourraient être :

- Qu'aimeriez-vous pouvoir faire dans le parc ?
- Que ne souhaiteriez-vous pas du tout y trouver ?
- Comment imaginez-vous l'espace laissé pour les animaux ? Et y-doit-il y avoir un espace dédié ?
- Aimeriez-vous un espace « d'eau » ?
- Un verger public » pourrait-il être intéressant pour le parc des Plaines du Loup ?
- Faudrait-il des espaces ombragés ? pour y faire quoi ?`
- Le parc doit-il pouvoir accueillir des évènements ? et de quel type ?

Yves Lachavanne rappelle que le parc ne sera pas si grand, et qu'il semble important de laisser une certaine surface « libre », sans aménagement spécifique afin de permettre un usage varié.

Le collectif va également dans ce sens mais la journée du 25/09 doit laisser la porte-ouverte afin de récolter le maximum de besoins (peut-être en les cadrant un minimum en demandant des activités ne nécessitant pas forcément d'infrastructures spécifiques).

Concernant les plantages : les surfaces définies dans le plan directeur localisé pour les habitants du futur écoquartier sont a priori suffisants pour eux. Par ailleurs, au Nord du quartier des Bossons existe une zone qui, au besoin, pourrait être affectée à des plantages supplémentaires.

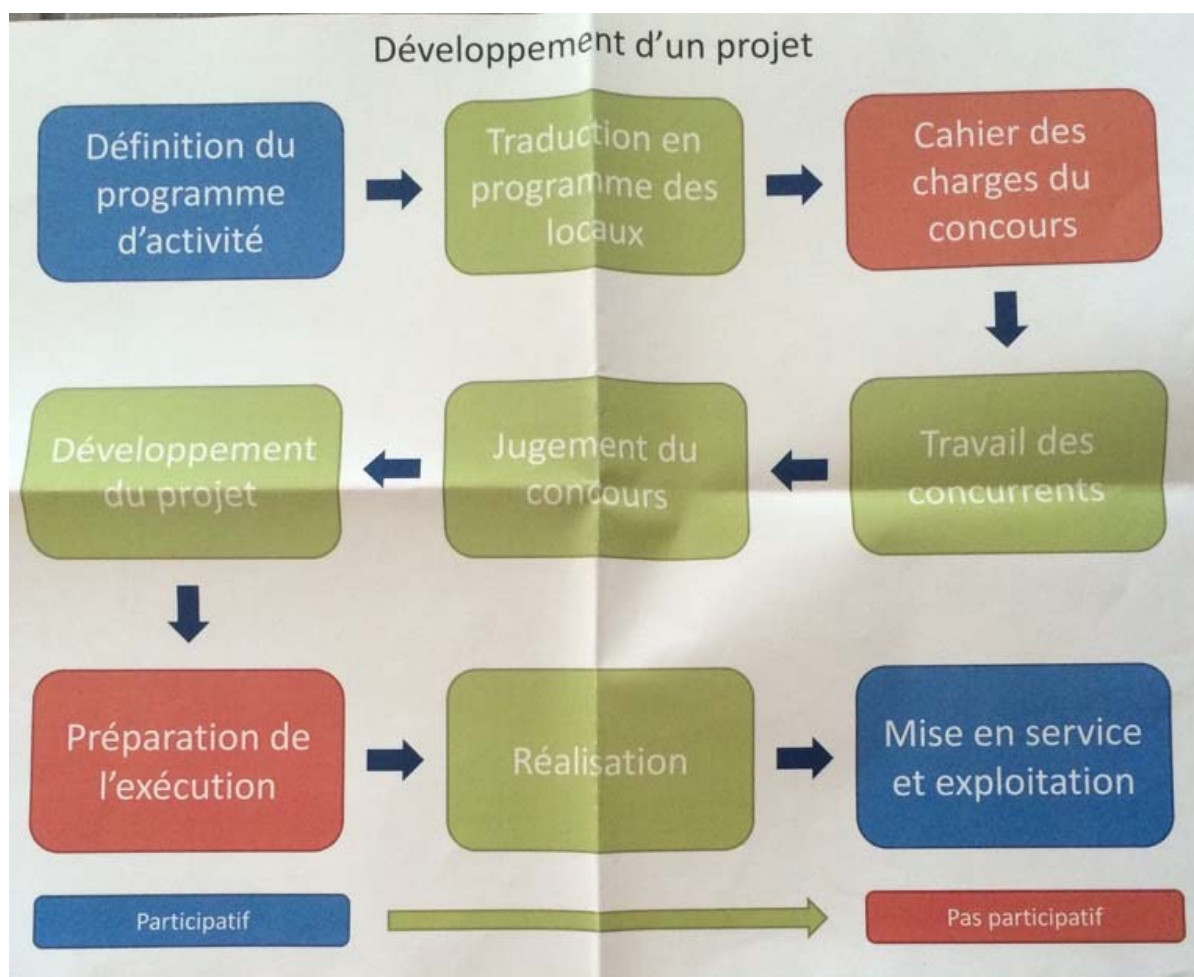
Précision / espace extérieur lié à la MQ : Aucun espace extérieur spécifique ne sera dédié à la MQ mais les espaces prévus aux abords seront disponibles aux personnes fréquentant la MQ, étant donné qu'il s'agira d'un espace public. Des activités de la MQ s'étendant à l'extérieur ne sont donc pas exclues, dans la mesure où elles ne « privatisent » pas une zone.

En revanche, il serait possible d'imaginer un espace extérieur privatif réservé à la MQ, pour autant qu'il soit pris dans ce cas sur la surface réservée à la MQ. En fonction du besoin qui sera exprimé pour cet espace extérieur, les architectes pourront imaginer un espace extérieur en toiture, de plein pied en jouant sur la forme du bâtiment, etc...

La séance est levée vers 20h30.

160816/V0.01-Laëtitia TERRIER  
160816/V0.02-Philippe SOLMS  
160816/V1.0-Laëtitia+Philippe

*Schéma « Déroulement d'un projet » transmis en cours de séance par la cellule Métamorphose.*



*Page suivante :*

*Document « Besoins SEP+S et SAJE » transmis avant la séance par la cellule Métamorphose.*

|   |   |
|---|---|
| <b>Note à :</b> M. Louis Laurent, projet Métamorphose   |   |
| <b>Objet :</b> PPA 1 des Plaines-du-Loup : Document pour clarifier le programme souhaité par SEP+S et SAJE pour :   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La restauration collective (réfectoire et espace pique-nique</li> <li>• L'accueil parascolaire, en particulier des enfants/élèves de 7-8P</li> <li>• L'aula polyvalente</li> </ul> |   |
| <b>élaborée par :</b>   | Mmes F. de Pietro (adjointe SEP+S), Ch. Isenring (adjointe SAJE) et C. Attinger (resp. restauration collective, SAJE), le 29.2.16 |
| <b>Approuvé :</b>   | M. Ph. Martinet, C-SEP+S  |
| <b>date :</b>   | 1ermars 2016  |
| <b>Copie à:</b>   | E. Papaux, C-SAJE   |

## A Espace restauration et accueil parascolaire

### 1. Dimensionnement

- a. Quel est le nombre d'enfants à prendre en charge - préciser le calcul (école PPA1, école PPA2 ?, autres école ?) Ecole PPA1 uniquement : accueil d'env. 60 élèves de 7P-8P, dont 30-40 avec repas achetés et 20-30 avec pique-nique.
- b. Quelle est la surface intérieure à prendre en considération (ratio par enfant, ou surface globale) 300 m<sup>2</sup> (en fonction également d'autres locaux ou espaces pouvant être mutualisés).
- c. Quels sont les locaux nécessaires (une salle ? deux salles ? cuisine production ou régénération ? vestiaires ? WC ? stockage ?). Eventuellement indication des surfaces. Salle à manger-réfectoire (80m2), espace d'accueil pour détente (jeux) et repos (80m2), Cuisine de régénération/cuisine de finition = repas livrés en liaison froide (20m2) avec banque (comptoir) pour la vente, Espace vestiaire-rangement-casiers (15m2), 1 WC porteurs de handicap (5m2) + 4 WC élèves : 2 filles/2 garçons (20m2), local de nettoyage (5m2), bureau (15m2) + autres espaces partagés à convenir (coin bibliothèque/lecture, ateliers, etc.)
- d. Quelle est la hauteur souhaitée (traditionnelle ou plus élevée que la moyenne) minimum 2.40m

### 2. Affectation des locaux et usage

- a. Usage principal : réfectoire pour manger, salle/espace de jeux, salle/espace de détente. En revanche, pas de salle d'études.

- b. Y a-t-il une cuisine ? et si oui comment et par qui est elle utilisée ? professionnelle ou autre. Cf. Claire Attinger au SAJE : cuisine de régénération. SEP+S : en outre, mise à disposition de fours micro-ondes
- c. Heure d'utilisation à préciser principalement entre 12h et 14h (mise en place/rangement des repas : 11h00-14h30) + livraison. Eventuellement accueil parascolaire 7-8P entre 7h30-8h30 et 17h30-18h30, en concertation avec la FASL.
- d. Est-ce que ce local (cuisine) est sous la responsabilité de personnel SAJE ? comment est géré le local. SAJE (Mme Attinger) : en charge de l'organisation des repas et du personnel de service.
- e. Comment est sécurisé ce local (qui gère l'accès) : selon plan des clés à définir globalement.
- f. Quel aménagement est souhaité (salon, cafétéria, salle de jeux) cf. ci-dessus.
- g. Est-ce que ce local est susceptible de générer du bruit (expliquer l'usage). Bruit des enfants et certaines activités (baby-foot...), mais limité à la journée.
- h. Y a-t-il des distributeurs de boissons ou nourriture ? En principe non.

### 3. Autres paramètres

- a. Ce local doit être en relation avec une surface extérieure verte : tables extérieures.
- b. Quel niveau de lumière naturelle ? Il ne peut pas être semi enterré.
- c. Doit-il être autonome ou peut-il fonctionner en synergie avec d'autres utilisateurs (WC particulièrement) ? usage autonome/réservé pour les WC enfants, la cuisine de régénération, le local de nettoyage, l'espace vestiaires (rangements + casiers) et le bureau. Autres espaces à partager, en sachant que le partage pose des questions de responsabilités !
- d. Dans la mesure du possible, il faut pouvoir le rendre obscur pour une utilisation spécifique, cf. usage polyvalent.
- e. Pas besoin d'un dispositif particulier pour la sécurité physique des enfants, sauf précautions d'usage (angles pointus, sols glissants...).
- f. Il faut prévoir des accès pour des enfants handicapés.
- g. Il faut prévoir un bureau.

N.B. Une cuisine de production pourrait être envisagée dans la 2<sup>e</sup> école à construire (PPA2), afin de livrer tous les lieux parascolaires du quartier (réfectoires, APEMS, CVE).

## B- Espace salle polyvalente et aula scolaire

### 1. Dimensionnement

- a. Le nombre maximum d'utilisateurs souhaité se monte à 200 personnes (cf. besoins du PPA 1 uniquement).
- b. Quelle est la surface intérieure à prendre en considération ? 285m<sup>2</sup> (225m<sup>2</sup> + scène 60m<sup>2</sup>, cf. Aula du collège d'Entre-Bois).
- c. Les locaux nécessaires sont les suivants : une salle principale, vestiaires, hall d'entrée et si possible WC (cas échéant mutualisés stockage pour mobilier, espace de rangement...). Le sol souhaité devrait être plat et non en gradins

d. La hauteur souhaitée est traditionnelle ou plus élevée que la moyenne : hauteur supérieure requise. Définir par la Ville.

## **2. Affectation des locaux et usage**

a. Usage principal : (séance de groupe ?, projection cinéma ?, spectacle ?, sports ?) Assemblées/présentations, spectacles, cours de rythmique.

b. Y a-t-il une estrade ou un podium ? Plutôt praticable amovible rideaux de scène, si possible escamotables.

c. Nombre de jours d'utilisation par an, et horaires ? Les écoles ont un besoin extrêmement limité de cette salle (5 manifs/an). Le reste du temps l'usage est ouvert à tous (salle de quartier, scolaires et privés).

d. Est-ce que ce local est sous la responsabilité de personnel SAJE ? comment est géré le local ? A définir ultérieurement via la convention, dans le cadre de la gestion de l'ensemble

e. Comment est sécurisé ce local (qui gère l'accès) ? Voir ci-dessus.

f. L'aménagement souhaité est : chaises fixes, chaises légères empilables, panneaux acoustiques.

g. Ce local est susceptible de générer du bruit : micros, concerts, etc. mais surtout anticiper les sorties nocturnes en fin de manifestations.

h. Faut-il un local « sono » ? Sonorisation adaptée, pas de besoins spécifiques pour les écoles.

## **3. Autres paramètres**

a. Ce local doit être en relation avec une sortie de secours.

b. Quel niveau de lumière naturelle (peut-il être semi enterré, ou entièrement enterré ?) Solution enterrée on exclue sauf si local bien ventilé (attention aux normes de sécurité pour l'évacuation des personnes qui priment sur toute autre considération)

c. Il peut fonctionner en synergie avec d'autres utilisateurs (WC, vestiaires particulièrement) ? : oui en synergie

d. Il faut pouvoir le rendre obscur pour une utilisation spécifique : oui.